



Restaurons la toiture et le chœur de l'église Saint Martin de Château (Saône-et Loire)

Une longue histoire pour un patrimoine remarquable:

L'histoire du site commence en **878** quand le roi Louis le Bègue donne aux chanoines de Saint-Vincent de Mâcon le castel et son église dédiée à Saint-Martin. Au **XVI^{ème} siècle** pendant les Guerres de religion, le château est détruit à l'exception de l'église et d'une tour de défense médiévale, actuel clocher.

L'année **1848** voit l'aboutissement d'un projet d'église agrandie et raccordée à la tour médiévale comme clocher. **Il est réalisé par la municipalité de Château avec l'aide en dons et en nature des habitants** (le coût dépassant les ressources de la commune).

De 1981 à 2013 des travaux d'entretien importants ont été entrepris : restauration de la toiture en laves de la tour médiévale, du toit de l'église en tuiles plates, des enduits puis travaux dans la salle du premier étage de la tour par les bénévoles de l'Amicale de Château.

Des travaux indispensables et un savoir-faire préservé:

Depuis 2013 des fuites sont constatées dans la toiture de l'abside du chœur.

Il nous faut donc entreprendre dans les meilleurs délais la nécessaire restauration de cette partie de toiture couverte en laves gironnées (laves taillées de manière à être posées sur une toiture ronde, conique ou ovale) !

Cette technique de couverture ancienne sera mise en œuvre par des artisans qualifiés. **Ce savoir-faire traditionnel sera ainsi transmis et sauvegardé.**

Une telle opération, malgré les fonds publics sollicités, représente une dépense importante pour notre village de 230 âmes. La Mairie de Château, maître d'ouvrage, et l'association Château Patrimoine ont décidé, comme l'avaient fait nos prédécesseurs en 1848, d'ouvrir, en partenariat une souscription publique. Nous menons cette collecte de fonds en partenariat avec la Fondation du patrimoine. **Nous souhaitons ainsi permettre au plus grand nombre : particuliers, entreprises, associations, habitants ou amis de notre village, d'apporter « sa pierre » ou plutôt « sa lave » à cette restauration qui permettra de sauver ce témoin de la vie de notre commune depuis plusieurs siècles.**

Les donateurs pourront bénéficier de déductions fiscales incitatives grâce à la Fondation du patrimoine qui pourra apporter un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte de dons. Vous pouvez nous aider en faisant un chèque ou un don via le site internet de la Fondation.

Alors mobilisons nous !

Contact et renseignements sur ce projet

Auprès du maître d'ouvrage :

Mairie de Château - Le Bourg 71250 CHÂTEAU 03.85.59.15.51 mairiedechateau@orange.fr
www.mairiedechateau.fr

Ou Association :

Château Patrimoine - Mairie, Le Bourg 71250 CHÂTEAU -
Président : François Régis de Borde 06.60.77.34.17 chateau.patrimoine@gmail.com

Ou Fondation du Patrimoine Bourgogne :

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON 03.80.65.79.93
bourgogne@fondation-patrimoine.org

Voir tous nos projets sur internet : www.bourgogne.fondation-patrimoine.org



Je fais un don de € pour la restauration de l'église de Château (71)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, au cas où celui-ci n'aboutirait pas.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où ce projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

Sur le revenu Sur la fortune (ISF) Sur les sociétés

Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : église de Château

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**,

à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

(Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription **ne pourront bénéficier de reçus fiscaux**.

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

.....

CP Ville.....

Tél.....Mail.....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association Château Patrimoine seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

Comment faire votre don ? 1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

Par courrier

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé

(ordre : Fondation du patrimoine : église de Château)

à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

Par Internet

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/42872

Ou

► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)



Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, elle aide les **propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un **organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'**intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation régionale Bourgogne**, composée de 4 délégués départementaux et 8 délégués de pays tous bénévoles, il est assisté d'un chargé de mission et d'une assistante, tous deux salariés.